



Examen de certification clinique

Formulaire de demande et trousse d'information

Examen du printemps

- Le 31 janvier est la date limite pour l'inscription, le paiement, l'annulation ou toute modification.

Examen d'automne

- Le 30 juin est la date limite pour l'inscription et le paiement.
- Le 31 juillet est la date limite pour l'annulation ou toute modification.

Politique d'annulation

- Toutes les annulations **doivent** être signifiées par écrit.
- Les avis d'annulation reçus **avant** la date limite donneront droit à un remboursement intégral des frais moins les frais d'administration de 50 \$; on pourra aussi appliquer les frais à l'examen suivant.
- Les avis d'annulation reçus **après** la date limite ne donneront droit à aucun remboursement et les frais ne pourront s'appliquer à un examen ultérieur.

Frais de cotisation

- Les frais de cotisation ne sont pas remboursables.

**Dates d'examen:
21 avril 2012
8 septembre 2012**

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INFORMATION GÉNÉRALE

Admissibilité	1
Processus d'obtention de la certification clinique	1
Maintien de la certification clinique	1
Renseignements sur l'examen	1
Avis aux membres étudiants de l'ACOA	2
Avis aux membres actuels de l'ACOA	2
Avis aux non-membres de l'ACOA	2

SITES

Sites d'examen désignés pour les candidat(e)s	3
Site non désignés	3

PROCÉDURES

Demande d'accommodements particuliers	3
Procédures avant et pendant le jour de l'examen	4
Politique d'annulation	4
Règles de conduite lors de l'examen	5
Présentation, contenu et questions de l'examen	6
Conseils pour vous préparer à l'examen	6
Exemples de question – audiologie et orthophonie	7

APRÈS L'EXAMEN

Interprétation des scores standardisés	8
Résultats de l'examen	9
Demande de révision de notes de l'examen	9
Appel en cas d'échec à l'examen	9
Le processus de certification clinique	10

APPENDICES

Appendice A	Examens d'audiologie et d'orthophonie – plan de test	11
Appendice B	Ouvrages suggérés – audiologie	12
Appendice C	Ouvrages suggérés – orthophonie	13

DEMANDE D'INSCRIPTION	15
-----------------------------	----



Cher/chère candidat(e) à l'examen de certification clinique de l'ACOA:

Toutes nos félicitations! Vous avez choisi de franchir une étape importante dans votre carrière d'audiologiste ou d'orthophoniste. La certification clinique de l'ACOA, institué en 1987 par l'association professionnelle nationale, est une norme reconnue et hautement respectée à laquelle adhèrent plus de 75 % des membres de l'ACOA.

Admissibilité. Pour être admis à l'examen de certification clinique, vous devez:

- Être membre à part entière de l'ACOA ou être membre étudiant de l'ACOA; et
- Être titulaire:
 - d'une maîtrise en audiologie ou en orthophonie ou d'un diplôme équivalent; ou
 - être étudiant à un de ces programmes du Canada, avoir complété tous les cours requis et compter obtenir votre diplôme dans l'année civile où se donnera l'examen.

OU

- Obtenir une permission spéciale de passer l'examen en vue de déterminer votre admissibilité à l'adhésion ou à une licence.

Processus d'obtention de la certification clinique. Pour obtenir certification clinique, le/la candidat(e) doit satisfaire à toutes les exigences suivantes:

- Être un membre à part entière ou membre étudiant en règle;
- Compléter le formulaire de demande de l'examen de certification clinique et le faire parvenir, avec les frais d'examen, au bureau national;
- Demander à son programme universitaire en audiologie ou orthophonie de faire parvenir un relevé de notes officiel au bureau national avant la fin de l'année de l'examen. L'attestation de l'obtention du diplôme (p. ex. « diplôme obtenu », ainsi que la date) doit y figurer; ne pas confondre avec le relevé d'études produit avant l'obtention du diplôme;
- Satisfaire aux exigences en matière de stages cliniques et faire parvenir des copies des résumés complétés et signés au bureau national; et
- Réussir l'examen de certification clinique.

Maintien de la certification clinique. Pour maintenir votre certification clinique, vous devez:

- Renouveler l'adhésion de l'ACOA annuellement;
- Rapport 45 équivalents de formation continue (ÉFC) dans chaque cycle de trois ans; et
- Rapport ÉFC annuellement par janvier 31.

Les examens de certification clinique de l'ACOA en audiologie et en orthophonie sont préparés en fonction du document **Évaluation et reconnaissance de la compétence clinique: Fondements de la pratique en audiologie et en orthophonie (2004)** et chaque question réfère directement à ce document. On peut télécharger le document du site Web de l'ACOA (www.caslpa.ca/PDF/french%202004%20foundations.pdf) ou en demander un exemplaire imprimé au bureau national.

Afin d'assurer une représentation conforme au document des Fondements de la pratique, un « plan de test » est conçu pour déterminer le pourcentage de questions se référant à chacune des sections. Le « plan de test » de l'examen en orthophonie et en audiologie apparaît à l'appendice A.

La documentation en matière d'audiologie et d'orthophonie évolue constamment. Les programmes de formation universitaires peuvent choisir leurs documents de cours dans un nombre croissant de publications. Un effort particulier a été consenti pour faire en sorte que l'examen reflète largement les connaissances documentaires. Nous avons annexé des bibliographies d'ouvrages suggérés en audiologie et en orthophonie aux appendices B et C respectivement. Vous pouvez également communiquer avec une université canadienne pour obtenir un exemplaire des plans de cours et/ou des listes de lectures de référence de divers programmes.

Avis aux membres étudiants de l'ACOA

- Si vous êtes membre étudiant de l'ACOA qui recevra son diplôme cette année, vous pouvez vous porter candidat à l'examen et demander à votre université de nous faire parvenir votre relevé de notes de maîtrise ainsi que la compilation des heures de stages cliniques, lorsqu'ils seront complétés. Ces documents doivent nous être acheminés avant le 31 décembre de l'année en cours. Vous ne pouvez pas devenir membre à part entière de l'association et vous **N'OBTIENDREZ PAS** la certification clinique, même si vous réussissez l'examen, avant que votre relevé de notes indiquant l'obtention du diplôme et la compilation des heures de stages cliniques soient reçus au bureau national. Il n'est pas permis d'employer la désignation de certification clinique (C) avant la délivrance du certificat.
- Il vous incombe de vous assurer que l'ACOA reçoive les documents officiels de votre université. Ne présumez pas que vos relevés seront automatiquement acheminés à l'ACOA par l'organisme de réglementation professionnelle ou l'association de votre province.

Avis aux membres actuels de l'ACOA

- Un total de 350 heures de stages cliniques, dont un minimum d'heures dans certains domaines, est exigé pour la certification clinique. Vous devez satisfaire à ces exigences pour obtenir la certification clinique. Des formulaires de déclaration d'heures cliniques font partie de la présente trousse (www.caslpa.ca/francais/certification/forms.asp).
- Le total d'heures cliniques demeure 300 pour les membres non certifiés.

Avis aux non-membres de l'ACOA

- Vous devez être membre de l'ACOA pour passer l'examen ou être autorisé à le passer en vue d'une évaluation de membre éventuel.
- Si vous êtes membre d'une association provinciale ou d'un organisme de réglementation professionnelle, vous êtes admissible à l'adhésion. Par contre, pour obtenir la certification clinique, vous devez satisfaire aux exigences en matière de stages cliniques de 350 heures (voir la section des exigences d'heures cliniques). Veuillez noter la répartition des heures cliniques exigées par l'ACOA et présentée dans les formulaires «Sommaire des heures de pratique clinique» que vous trouverez sur le site web de l'ACOA à www.caslpa.ca/francais/certification/forms.asp.
- Les candidats formés à l'étranger, non-membres d'une association provinciale ou d'un organisme de réglementation professionnelle canadien, doivent communiquer avec le bureau national avant de présenter leur demande, afin de déterminer leur admissibilité en vertu d'une entente particulière.

Veillez communiquer avec le bureau national pour toute question concernant votre admissibilité à passer l'examen ou les exigences de certification clinique ou d'adhésion.

SITES D'EXAMEN DÉSIGNÉS POUR LES CANDIDAT(E)S

<u>Alberta</u> Edmonton	<u>Nouveau-Brunswick</u> Moncton	<u>Île-du-Prince-Édouard</u> Charlottetown
<u>Colombie-Britannique</u> Vancouver	<u>Nouvelle-Écosse</u> Halifax	<u>Québec</u> Montréal Québec
<u>Manitoba</u> Winnipeg	<u>Territoires du Nord-Ouest</u> Yellowknife	<u>Saskatchewan</u> Regina
<u>Terre-Neuve et Labrador</u> St. John's	<u>Ontario</u> London Ottawa Toronto	<u>Yukon</u> Whitehorse

SITES NON DÉSIGNÉS

1. Des sites non désignés pourront être offerts en circonstances exceptionnelles à l'égard de candidat(e)s admis/admises, mais cela ne peut être assuré.
2. Les candidat(e)s souhaitant passer l'examen dans un site non désigné au Canada ou à l'étranger devra communiquer avec le bureau national de l'ACOA avant la date limite de l'inscription.
3. Sous la direction de l'ACOA, le/la candidat(e) devra s'organiser pour qu'un surveillant approuvé et qu'un site adéquat soient disponibles, préférablement à une université disposant de services aux étudiants. Ces dispositions ne peuvent être faites ni avec un représentant d'un département où l'étudiant(e) est inscrit(e), ni avec l'employeur du/de la candidat(e).

DEMANDE D'ACCOMMODEMENTS PARTICULIERS

Un(e) candidat/candidate peut faire une demande d'accommodements et arrangements particuliers pour la prise de l'examen (incluant pour des restrictions religieuses). Pour faire une demande d'accommodements particuliers, un candidat/candidate doit:

- Contacter le bureau national afin d'obtenir un formulaire de demande d'accommodements particuliers;
- Fournir de la documentation appropriée (e. g : lettre de l'Université qui souligne les besoins particuliers); et
- Soumettre la demande et la documentation avant la date limite.

Toutes demandes d'accommodements particuliers doivent être approuvées par le directeur de l'orthophonie et des normes professionnelles sur une base individuelle. Les candidats/candidates seront notifiés de la décision par écrit. Des coûts additionnels peuvent s'appliquer.

PROCÉDURES AVANT ET PENDANT LE JOUR DE L'EXAMEN

1. Chaque candidat recevra par le courrier une lettre d'admission. Si vous n'avez pas reçu une lettre d'admission quatorze (14) jours environ avant la date de l'examen, veuillez en aviser le bureau national en appelant le (800) 259-8519, (613) 567-9968 ou, **par télécopieur, le (613) 567-2859.**

L'emplacement précis du centre d'examen et l'heure à laquelle il faut se présenter seront imprimés sur la lettre d'admission, avec votre nom et adresse.

Heures :	10h00 – 15h00	Livret #1 :	10h00 – 12h00
Durée de l'examen :	4 heures	Livret #2 :	13h00 – 15h00

On pourra rajuster la séance de l'après-midi par une décision du groupe, à la discrétion du surveillant.

Pour être admis à l'examen, il sera nécessaire de présenter cette lettre d'admission ainsi qu'une carte d'identité avec photographie (par exemple: permis de conduire, carte d'étudiant).

2. Le jour de l'examen, on vous doit d'arriver **30 minutes avant l'heure**, afin de faciliter les inscriptions.
3. Les règles de conduite à suivre lors de l'examen sont ci-incluses. Prenez connaissance de celles-ci avant l'examen.
4. Si vous devez changer le site de l'examen ou la langue dans laquelle vous allez prendre l'examen, il est nécessaire de faire une demande **par écrit** et le faire parvenir au bureau national immédiatement. Des changements seront accordés **seulement** si la demande a été reçue avant la date limite.

Dates limites:	Examen du printemps:	31 janvier
	Examen de l'automne:	31 juillet

POLITIQUE D'ANNULATION

1. Toutes les annulations **doivent** être signifiées par écrit.
2. Les avis d'annulation reçus avant la date limite donneront droit à un remboursement intégral des frais moins les frais d'administration de 50 \$; on pourra aussi appliquer les frais à l'examen suivant.

Dates limites:	Examen du printemps:	31 janvier
	Examen de l'automne:	31 juillet

3. Les avis d'annulation reçus après la date limite ne donneront droit à aucun remboursement et les frais ne pourront s'appliquer à un examen ultérieur.
4. Après son inscription, un candidat qui se verra dans l'impossibilité de passer l'examen en raison de circonstances indépendantes de sa volonté pourra être admissible à un remboursement, suite à la présentation à l'ACOA de preuves écrites. Le montant d'un tel remboursement sera établi à la discrétion du directeur général.

RÈGLES DE CONDUITE LORS DE L'EXAMEN

1. Chaque candidat recevra par le courrier une lettre d'admission. L'emplacement précis du centre d'examen et l'heure à laquelle il faut se présenter seront imprimés sur la lettre d'admission, avec le nom et adresse de la candidate.
2. La candidate présentera une pièce d'identité officielle à la surveillante. Seules les candidates autorisées par l'ACOA à passer l'examen seront admises dans la salle.
3. Au début de l'examen, chaque candidate recevra les documents de l'examen. La surveillante attirera l'attention des candidates sur les instructions concernant leur utilisation.
4. Toute candidate qui aura apporté des notes, des livres, du papier, une radio, un magnétophone, une calculatrice, un téléphone cellulaire ou un appareil photo dans la salle d'examen devra les remettre à la surveillante avant le début de l'examen.
5. Pendant l'examen, il sera interdit aux candidates de communiquer entre elles d'une quelconque manière et de consulter toute information portant sur la matière de l'examen.
6. Chaque candidate doit identifier clairement ses réponses en indiquant son nom et le numéro de numéro d'identité qui lui a été attribué (trouvé sur carte d'identité).
7. Si une candidate doit temporairement quitter la salle pendant l'examen, ses documents d'examen seront protégés de façon à ne pas pouvoir être consultés par les autres candidates.
8. Si une candidate doit se retirer de façon permanente avant la fin de l'examen, elle doit rendre à la surveillante ses documents d'examen, qui seront remis à l'autorité en matière de notation avec un mot d'explication.
9. Personne ne sera admis dans la salle d'examen pendant les heures d'examen, à l'exception des candidates qui passent l'examen ou des représentants officiels qui y sont rattachés.
10. À la fin de l'examen, chaque candidate doit remettre à la surveillante ses réponses et tous les documents de l'examen qui lui ont été remis. En particulier, aucune candidate ne doit sortir un exemplaire du livret d'examen de la salle d'examen.
11. La surveillante prendra toutes les mesures nécessaires pour que l'examen se déroule d'une façon juste et impartiale.
12. Les candidates respecteront toutes les directives données par la surveillante à propos du déroulement de l'examen.
13. À la fin de l'examen, la feuille de réponse et autres documents de l'examen seront remis rapidement à l'autorité en matière de notation, selon les procédures prescrites par l'ACOA.
14. La surveillante signalera à l'autorité en matière de notation et au bureau national de l'ACOA toute candidate soupçonnée d'infraction à ces règles de conduite des examens. Les feuilles de réponses de la candidate soupçonnée d'infraction peuvent être soumises à une analyse statistique en vue d'établir si elle a eu accès aux livrets d'examen avant celui-ci ou si elle a communiqué avec d'autres candidates pendant l'examen. Le Comité des normes et des adhésions peut décider de ne pas accorder de crédit d'examen à la candidate ou de le retirer.
15. Les candidates peuvent choisir de passer l'examen en anglais ou en français. La candidate qui souhaite consulter la version dans l'autre langue devra l'indiquer sur le formulaire d'inscription. L'utilisation de cette autre version ne doit servir qu'à vérifier la terminologie. Il y a lieu de noter que le contenu de certaines questions sera différent entre les deux versions en raison de différences linguistiques et phonologiques entre les deux langues. L'examen sera corrigé dans la langue choisie par la candidate au moment de la demande. Tout le matériel devra être remis à la surveillante à la fin de l'examen.

*** Bien que l'on utilise le féminin, on convient que le masculin est inclus également.**

PRÉSENTATION, CONTENU ET QUESTIONS DE L'EXAMEN

Les examens de l'ACOA en vue de la certification clinique en audiologie et en orthophonie sont fondés sur le document **Évaluation et reconnaissance de la compétence clinique: Fondements de la pratique clinique en audiologie et en orthophonie (2004)**. On pourra télécharger un exemplaire de ce document sur le site Web de l'ACOA (www.caslpa.ca/PDF/french%202004%20foundations.pdf) ou en obtenir un auprès du bureau national de l'ACOA. Vous avez déjà reçu, avec votre formulaire de demande, les plans détaillés de l'examen d'audiologie et d'orthophonie décrivant le pourcentage de questions de chaque section des « Fondements » qui se retrouveront à l'examen ainsi qu'une liste d'ouvrages de référence suggérés en audiologie et orthophonie (dans les appendices). Ceux-ci faciliteront votre préparation à l'examen.

Il s'agit d'un examen écrit en deux séances de 2 heures (le matin et l'après-midi), avec 100 questions à chaque séance. Toutes les questions sont à choix multiples. On vous encourage à répondre à toutes les questions, puisque les conjectures ne sont pas pénalisées (c'est-à-dire que l'on ne déduit pas les réponses inexactes des bonnes réponses). Il est recommandé de commencer à répondre immédiatement plutôt que de lire l'examen complet, car vous pourriez ne pas avoir le temps de terminer. Seules les réponses marquées sur la feuille de réponse seront notées. Tous les documents d'examen doivent être rendus à la fin de l'examen.

Les examens d'audiologie et d'orthophonie ont les mêmes types de questions.

- questions à choix multiples, y compris des scénarios de cas de bas.

Un exemple de question peuvent être trouvées sur la page 7.

La note de réussite de l'examen d'audiologie est établie à partir de la méthode de Nedelsky, une approche axée sur les examens et dont la méthodologie est décrite en détail sur le site Web de l'ACOA dans la section de certification clinique. La note de réussite de l'examen d'orthophonie est fondée sur la méthode Angoff, elle aussi décrite sur le site Web (en anglais seulement): www.caslpa.ca/english/certification/dan.asp.

CONSEILS POUR VOUS PRÉPARER À L'EXAMEN

Prenez une journée pour planifier/organiser votre plan d'étude. Utilisez le document Fondements de la pratique clinique en audiologie et en orthophonie et en vous basant sur le plan de l'examen, vous aurez une bonne idée du temps d'étude que vous aurez besoin pour chaque domaine. Il se peut que vous ayez à fouiller dans vos notes et manuels de cours et même, en emprunter de vos collègues.

Le plan du test (appendice A) vous donne le pourcentage de questions pour chaque domaine de la profession qui sera à l'examen. Utilisez ce plan pour vous guider dans votre étude, afin d'identifier les domaines sur lesquels vous devrez plus vous concentrer. Le temps que vous prenez à étudier un domaine en particulier reflète en quelque sorte votre expérience clinique. En d'autres mots, il se peut que vous ayez moins besoin d'étudier un domaine en raison de votre expérience clinique, étant donné que vos connaissances sont à jour.

Rappelez-vous que l'examen évalue les connaissances de base requises pour l'entrée dans la profession et les questions portent surtout sur des situations cliniques.

Consultez le site Web de l'ACOA pour de plus amples renseignements préparatoires, y compris le code de déontologie de l'ACOA, des listes d'ouvrages de référence, des exemples de questions, des conseils sur la passation d'examens à choix multiples, l'accès à un forum de discussion sur l'étude, des ressources d'étude suggérées par ASHA et le document des Fondements:

www.caslpa.ca/francais/certification/exam_preparation.asp.

EXEMPLE DE QUESTION – audiologie et orthophonie

Cet examen comprend des questions à **choix multiples**. Questions à choix multiples comportent un énoncé et 4 à 5 options parmi lesquelles UNE SEULE OPTION est correcte.

Les options qui restent ne sont pas nécessairement fausses, elles sont moins justes que la bonne réponse. La tâche du candidat est d'identifier la meilleure réponse parmi les options possibles.

EXEMPLE:

Dans l'hypothèse où vous ne pouvez contrôler qu'un seul paramètre d'un synthétiseur vocal, parmi les paramètres suivants, lequel choisiriez-vous pour produire l'élocution la plus intelligible?

1. La fréquence F1
2. L'amplitude F1
3. La fréquence F2
4. La fréquence fondamentale

La réponse exacte se trouve au numéro 3 et elle sera donc marquée sur la feuille de réponses.

1 2 3 4

Toutes les questions ont seulement une MEILLEURE ou BONNE réponse.

Toutes les questions ont le même coefficient de pondération. Une bonne réponse vaut 1 point; une mauvaise réponse vaut zéro.

Toute question omise, c'est-à-dire pour laquelle aucun cercle n'a été noirci, sera considérée comme une réponse incorrecte.

Consultez le site Web de l'ACOA pour exemples de questions:

www.caslpa.ca/PDF/examprep_documents/French_Exam_Sample_Questions_S-LP.pdf.

www.caslpa.ca/PDF/examprep_documents/French_Exam_Sample_Questions_Aud.pdf.

INTERPRÉTATION DES SCORES STANDARDISÉS

Les scores présentés dans le profil du rendement à l'examen de certification clinique de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes sont des scores gradués. Pour obtenir un score gradué, on convertit le score brut d'un candidat à l'examen à un score commun, ou standardisé.

Le score **de passage** est de **330** sur une échelle allant d'un score **minimal de 100** à un score **maximal de 550**. Vous avez réussi l'examen si votre score global est de 330 ou plus, et vous avez un échec si votre score global est de moins de 330.

Vous recevrez également un score gradué pour chaque catégorie de contenu sur le plan détaillé de l'examen. Ces scores indiquent votre rendement dans chaque catégorie de questions. De plus, vous verrez le nombre de questions par catégorie de contenu, et vous pourrez comparer votre rendement à celui du candidat moyen formé au Canada et faisant l'examen pour la première fois. Le score gradué de passage pour chaque catégorie est de 330. Il n'est pas nécessaire d'obtenir le score de passage dans toutes les catégories pour réussir l'examen.

Qu'est-ce que cela veut dire?

Supposons que vous obtenez un score de 450 dans une catégorie comprenant un **grand** nombre de questions à l'examen, par exemple la catégorie Prévention, évaluation et diagnostic, et que le candidat moyen formé au Canada et faisant l'examen pour la première fois a obtenu un score de 400 dans cette même catégorie. Dans ce cas, votre score (450) indiquerait que vous avez réussi cette catégorie et que vous avez répondu correctement à un plus grand nombre de questions que le candidat moyen formé au Canada et faisant l'examen pour la première fois.

Paradoxalement, supposons que vous avez un score de 250 dans une catégorie avec un nombre **modéré** de questions à l'examen, par exemple Exigences fondamentales communes à l'audiologie et à l'orthophonie, et que le candidat moyen formé au Canada et faisant l'examen pour la première fois obtient un score de 550 dans cette même catégorie. Dans ce cas, votre score (250) indiquerait que vous n'avez pas réussi cette catégorie, et que vous avez répondu correctement à moins de questions que le candidat moyen formé au Canada et faisant l'examen pour la première fois.

Comme les catégories de contenu avec un plus grand nombre de questions ont un plus grand poids dans l'établissement du score global à l'examen, votre rendement dans les catégories avec le plus grand nombre de questions influence davantage si vous réussissez ou non l'examen.

Quelle est l'utilité d'avoir le score détaillé pour chaque catégorie?

En comparant votre score obtenu à celui du candidat moyen formé au Canada et faisant l'examen pour la première fois, vous pouvez obtenir davantage d'information sur votre performance dans chaque catégorie. Cette information est particulièrement importante si vous avez obtenu un échec à l'examen, car vous pourrez vous en servir pour cibler votre étude dans les catégories où vous devez améliorer votre rendement.

RÉSULTANTS DE L'EXAMEN

Vous recevrez une copie de vos notes d'examen environ 4 - 6 semaines après l'examen. Toutes les notes sont normalisées et le détail des résultats selon chaque domaine est décrit. Vous trouverez à la page 9 des renseignements pour faciliter l'interprétation de ces notes.

	sept. 2001	sept. 2002	sept. 2003	sept. 2004	sept. 2005	sept. 2006	sept. 2007	sept. 2008	sept. 2009	2010	2011
Taux général de réussite	94.5%	92.9%	91.6%	90.5%	93.0%	91.8%	95.6%	91%	94.9%	92.4%	88.1%

DEMANDE DE RÉVISION DE NOTES DE L'EXAMEN

À l'occasion, des candidats demandent une révision de leurs notes d'examen. Veuillez remarquer que pour chaque examen dont les notes sont inférieures à la note de passage ou sont au niveau de celle-ci, un décompte manuel et minutieux est effectué **AVANT** la remise des résultats. La possibilité d'une modification des notes est donc très faible.

Si un candidat souhaite obtenir une nouvelle notation de ses résultats, il doit en faire la demande par écrit et l'envoyer par courrier recommandé à la présidente ou au président du Comité consultatif des normes professionnelles, au l'ACOA, 1, rue Nicholas, bureau 1000, Ottawa, ON K1N 7B7, au cours des 30 jours suivant la réception des résultats, avec des frais administratifs de 50 \$.

APPEL EN CAS D'ÉCHEC À L'EXAMEN

Les candidats peuvent interjeter appel de leur échec à l'examen en raison de circonstances spéciales.

Soumettre l'appel par **écrit** et par courrier recommandé à la directrice générale de l'ACOA, au l'ACOA, 1, rue Nicholas, bureau 1000, Ottawa, ON K1N 7B7 dans les 30 jours ouvrables suivant l'avis d'échec à l'examen.

L'appel par écrit doit inclure:

- des documents d'appui, le cas échéant;
- une description complète des fondements de l'appel; et
- 50 \$ de frais administratifs.

Les appels seront examinés en conformité avec les politiques et procédures de l'ACOA. On peut se procurer une copie de cette politique en communiquant avec la directrice générale de l'ACOA. **La décision du comité consultatif des normes professionnelles est définitive.**

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION CLINIQUE

La certification clinique ne peut être délivrée que lorsque toutes les conditions suivantes ont été satisfaites:

- La candidate a réussi l'examen;
- Les relevés de notes accompagnant le diplôme et indiquant la « collation du grade » sont reçus par le bureau national;
- Les formulaires de stages cliniques, signés, sont reçus par le bureau national; et
- La candidate est membre en règle de l'ACOA.

►► **Prière de noter:**

- Les étudiantes passant l'examen au cours de leur année d'obtention du diplôme, mais n'ayant pas rencontré les exigences des heures de stage clinique au moment de l'examen, ont **JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE COURANTE** pour répondre à ces exigences, afin d'obtenir la certification clinique.
- C'est à l'étudiante qu'il incombe de s'assurer que des copies officielles (scellées) de ses relevés définitifs (portant mention « collation du grade ») et du certificat signé des heures de stage clinique parviennent à l'ACOA avant le 31 décembre de l'année où elle a passé l'examen.

EXAMEN D'AUDIOLOGIE DE L'ACOA – PLAN DE TEST

Les sections sont établies en fonction du document intitulé: « Évaluation et reconnaissance de la compétence clinique: fondements de la pratique en audiologie et en orthophonie (2004) ».

www.caslpa.ca/PDF/french%202004%20foundations.pdf.

PARTIE	SUJET	% DE QUESTIONS (sur 200)
I	Exigences fondamentales	4 – 8 %
II	Prévention, évaluation et diagnostic	30 – 40 %
III	Prise en charge du client	30 – 40 %
IV	Nourrissons (Nouveau-nés)	6 – 8 %
V	Enfants d'âge préscolaire et scolaire	6 – 8 %
VI	Malentendants profonds	3 – 5 %
VII	La population adulte vieillissante	6 – 8 %
VIII	Perte auditive en milieu de travail	1 – 3 %
IX	Exercice de la profession	1 – 3 %

EXAMEN D'ORTHOPHONIE DE L'ACOA – PLAN DE TEST

Les sections sont établies en fonction du document intitulé: « Évaluation et reconnaissance de la compétence clinique: fondements de la pratique en audiologie et en orthophonie (2004) ».

www.caslpa.ca/PDF/french%202004%20foundations.pdf.

PARTIE	SUJET	% DE QUESTIONS (sur 200)
I	Exigences fondamentales	8 – 10%
II	Principes de la pratique clinique et professionnelle	4 – 6 %
III	Troubles congénitaux de l'articulation /de la phonologie	11 – 15 %
IV	Troubles de la parole d'ordre neurologique	7 – 9 %
V	Troubles congénitaux du langage	20 – 23 %
VI	Troubles acquis du langage	10 – 12 %
VII	Troubles de la voix	7 – 9 %
VIII	Troubles de la résonance	3 – 5 %
IX	Troubles de la fluidité	7 – 9 %
X	Modes de suppléance et d'appui à la communication orale	3 – 5 %
XI	Troubles auditifs et troubles connexes	3 – 5 %
XII	Dysphagie	7 – 9 %

Reference

- Alpiner, J.G. & McCarthy, P.A. (2000). *Rehabilitative Audiology: Children and Adults*. (3rd Edition). Baltimore, MD: Lippincott, Williams and Wilkins. ISBN 0-683-30652-9.
- Berger, E.H. (2003). *The Noise Manual*. (5th Edition). American Industrial Hygiene Association. ISBN 0-931504-02-4.
- CASLPA. (2005). *Code of Ethics*. Canadian Association of Speech-Language Pathologists and Audiologists. (www.caslpa.ca/english/resources/ethics.asp).
- Chermak, G.D. & Musiek, F.E. (2006). *Handbook of (Central) Auditory Processing Disorder: Volume II Comprehensive Intervention*. San Diego, CA: Plural Publishing Inc. ISBN 1-59756-057-X.
- Dillon, H. (2001). *Hearing Aids*. New York, NY: Thieme. ISBN 1-58890-052-5.
- Gelfand, S. (2009). *Essentials of Audiology*. (3rd Edition). New York, NY: Thieme. ISBN 978-1-604-06044-7.
- Hall, J. & Mueller, H.G. (1998). *Audiology Desk Reference: Volume I Diagnostic Audiology Principles, Procedures and Practices*, San Diego, CA: Singular. ISBN 1-56593-269-2.
- Hall, J. & Mueller, H.G. (1998). *Audiology Desk Reference: Volume II Audiologic Management, Rehabilitation and Terminology*. San Diego, CA: Singular. ISBN 1-56593-711-2.
- Jacobson, J.T. (1994). *Principals and Applications in Auditory Evoked Potentials*. Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-14846-8.
- Katz, J., Medwetsky, L., Burkard, R. & Hood, L. (2009). *Handbook of Clinical Audiology*. (6th Edition). Baltimore, MD: Lippincott, Williams and Wilkins. ISBN 0-7817-8106-X.
- Martin, F.H. & Clark, J.G. (2009). *An Introduction to Audiology*. (10th Edition), Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-59311-9.
- Mueller, H.G., Hawkins, D.B., & Northern, J. L. (1992). *Probe Microphone Measurements, Hearing Aid Selection and Assessment*. San Diego CA: Singular. ISBN 1-87910-568-3.
- Musiek, F.E. & Rintelmann, W.F. (1999). *Contemporary Perspectives in Hearing Assessment*. Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-27457-9.
- Musiek, F.E., & Chermak, G.D. (2006). *Handbook of (Central) Auditory Processing Disorder: Volume I Auditory Neuroscience and Diagnosis*. San Diego, CA: Plural Publishing Inc. ISBN 1-59756-056-1.
- Northern, J. L. (1996). *Hearing Disorders*. (3rd Edition). Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-15226-0.
- Northern, J.L. & Downs, M.P. (2001). *Hearing in Children*. (5th Edition). Baltimore, MD: Lippincott, Williams and Wilkins. ISBN 0-683-30764-9.
- Robinette, M.S. & Glattke, T. (2007). *Otoacoustic Emissions*. (3rd Edition), New York, NY: Thieme. ISBN 978-1-588-90411-9 / 978-3-131-03713-8.
- Valente, M., Hosford-Dunn, H. & Roeser, R. (2008). *Audiology Diagnosis*. (2nd Edition). New York, NY: Thieme. ISBN 978-1-588-90542-0 / 978-3-131-16432-2.
- Valente, M., Hosford-Dunn, H. & Roeser, R. (2008). *Audiology Treatment*. (2nd Edition). New York, NY: Thieme. ISBN 978-1-588-90520-8 / 978-3-131-16422-3.

NOTA : Chaque question de l'examen de la certification clinique en audiologie est codée:

- 1) par rapport à une unité ou sous-section des: Fondements de la pratique en audiologie et orthophonie (2004). (www.caslpa.ca/PDF/french%202004%20foundations.pdf); et
- 2) par rapport à une référence documentaire particulière qui peut ne pas être incluses dans la liste d'ouvrages suggérés ci-dessus.

Cette liste d'ouvrages suggérés représente une liste d'ouvrages de base en audiologie portant sur des sujets fondamentaux compris dans Évaluation et reconnaissance de la compétence clinique : Fondements de la pratique en audiologie et orthophonie (2004). Cette liste n'est pas complète et les questions d'examen peuvent provenir d'autres sources. On considère que les revues et procès-verbaux jugés par les pairs sont des sources acceptables car ils peuvent contenir une information actualisée relativement à certains sujets spécialisés. On devra donc lire et interpréter ces documents en se fondant sur un jugement approprié. Des titres de revues et procès-verbaux en audiologie sont énumérés ci-après à titre d'exemples:

*ANSI Standards
Ear & Hearing
Journal of the American Academy of Audiology*

*International Journal of Audiology
Trends in Amplification
Proceedings from A Sound Foundation Through Early Amplification*

Révisé: 03.2010

Reference

- Anderson, N.B. & Shames, G.H. (2006). *Human Communication Disorders*. (7th Edition). Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-45622-7.
- Bauman-Waengler, J. (2008). *Articulatory and Phonological Impairments: A Clinical Focus*. (3rd Edition). Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-54925-X.
- Berko Gleason, J. & Bernstein Ratner, N. (2009). *The Development of Language*. (7th Edition). Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-59303-8.
- Bernthal, J.E., Bankson, N.W., & Flipson, P. (2009) *Articulation and Phonological Disorders*. (6th Edition). Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-56926-9.
- Beukelman, D. & Mirenda, P. (2006). *Augmentative and Alternative Communication: Supporting Children and Adults with Complex Communicative Needs*. (3rd Edition). Baltimore, MD: Paul Brookes. ISBN 1-55-766-684-9.
- Bhatnagar, S.C. (2008). *Neuroscience for the Study of Communicative Disorders*. (3rd Edition). Baltimore, MD: Lippincott, Williams and Wilkins. ISBN 1-6054-7661-7.
- Bloodstein, O. & Bernstein Ratner, N. (2008). *A Handbook on Stuttering*. (6th Edition). Boston, MA: Delmar Learning. ISBN 978-1-418-04203-5.
- Brookshire, R. H. (2007). *Introduction to Neurogenic Communication Disorders*. (7th Edition). St. Louis, MO: Mosby. ISBN 978-0-323-04531-5.
- CASLPA. (2005). *Code of Ethics*. Canadian Association of Speech-Language Pathologists and Audiologists. (www.caslpa.ca/english/resources/ethics.asp).
- Catts, H. & Kamhi, A. (2005). *Language and Reading Disabilities*. (2nd Edition). Needham Heights, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-44417-2.
- Chapey, R. (2008). *Language Intervention Strategies in Aphasia and Related Neurogenic Communication Disorders*. (5th Edition). Baltimore, MD: Lippincott, Williams & Wilkins. ISBN 0-7817-6981-7.
- Colton, R.H., Casper, J.K. & Leonard, R. (2005). *Understanding Voice Problems: A Physiological Perspective for Diagnosis and Treatment*. (3rd Edition). Baltimore, MD: Lippincott, Williams & Wilkins. ISBN 0-7817-4239-0.
- Deem, J.F. & Miller, L. (2000). *Manual of Voice Therapy*. (2nd Edition), Austin, TX: PRO-ED, Inc. ISBN 0-89079-825-7.
- Duffy, J.R. (2005). *Motor Speech Disorders: Substrates, Differential Diagnosis, and Management*. (2nd Edition). St. Louis, MO: Mosby. ISBN 978-0-323-02452-5.
- Genesee, F., Paradis, J., & Crago, M.B. (2004). *Dual Language Development and Disorders: A Handbook on Bilingualism and Second Language Learning*. Baltimore, MD: Brookes Publishing Co. ISBN 1-55766-686-5.
- Groher, M.E. (1997). *Dysphagia: Diagnosis and Management*. (3rd Edition). Newton, MA: Butterworth-Heinemann. ISBN 0-7506-9730-X.
- Hegde, M.N. (2001). *Introduction to Communicative Disorders*. (3rd Edition). Austin, TX: PRO-ED, Inc. ISBN 0-89079-863-X.
- Helm-Estabrooks, N. & Albert, M.L. (2004). *Manual of Aphasia and Aphasia Therapy*. (2nd Edition). Austin, TX: PRO-ED, Inc. ISBN 978-0-890-79963-5.
- Hixon, T., Weismer, G., & Hoit, J. (2008). *Preclinical Speech Science: Anatomy, Physiology, Acoustics, Perception*. San Diego, CA: Plural Publishing. ISBN 978-1-59756-182-2.
- Hoff, E. (2009). *Language Development*. (4th Edition). Florence, KY: Wadsworth Publishing. ISBN 978-0-495-50171-8.
- Kummer, A.W. (2008). *Cleft Palate & Craniofacial Anomalies, Effects on Speech and Resonance*. (2nd Edition). San Diego, CA: Singular. ISBN 1-41801-547-4.
- Leonard, R. & Kendall, K. (2007). *Dysphagia Assessment and Treatment Planning: A Team Approach*. (2nd Edition). San Diego, CA: Plural Publishing. ISBN 978-1-59756-153-2.
- Logemann, J.A. (1998). *Evaluation and Treatment of Swallowing Disorders*. (2nd Edition). Austin, TX: PRO-ED, Inc. ISBN 0-89079-728-5.
- Luterman, D.M. (2009). *Counseling Persons with Communication Disorders and Their Families*. (5th Edition). Austin, TX: PRO-ED, Inc. ISBN 978-1-416-40369-2.
- Manning, W.H. (2010). *Clinical Decision Making in Fluency Disorders*. (3rd Edition). San Diego, CA: Singular. ISBN 978-1-418-06730-4.
- Martin, F.H. & Clark, J.G. (2009). *An Introduction to Audiology*. (10th Edition). Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-59311-9.
- Murray, L.L. & Clark, H.M. (2006). *Neurogenic Disorders of Language: Theory Driven Clinical Practice*. Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 1-56593-703-1.
- Northern, J.L. & Downs, M.P. (2001). *Hearing in Children*. (5th Edition). Baltimore, MD: Lippincott, Williams & Wilkins. ISBN 0-683-30764-9.
- Owens Jr., R.E. (2008). *Language Development: An Introduction*. (7th Edition). Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-52556-3.
- Paul, R. (2007). *Language Disorders from Infancy through Adolescence*. (3rd Edition). St. Louis, MO, Mosby. ISBN 978-0-323-03685-6.
- Peterson-Falzone, S.J., Hardin-Jones, M.A. & Karnell, M.P. (2010). *Cleft Palate Speech*. (4th Edition). St. Louis, MO: Mosby. ISBN 978-0-323-04882-8.
- Plante, E.M. & Beeson, P.M. (2007). *Communication and Communication Disorders: A Clinical Introduction*. (3rd Edition). Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 978-0-205-53209-4.
- Shadden, B.B. & Toner, M.A. (1997). *Aging and Communication: For Clinicians by Clinicians*. Austin, TX: PRO-ED, Inc. ISBN 0-89079-711-0.
- Shriberg, L.D. & Kent, R.D. (2003). *Clinical Phonetics*. (3rd Edition). Boston, MA: Allyn & Bacon. ISBN 0-205-36833-6.
- Yairi, E. & Ambrose, N.G. (2004). *Early Childhood Stuttering: For Clinicians by Clinicians*. Austin, TX: PRO-ED, Inc. ISBN 978-0-890-79985-7.
- Yorkston, K.M., Beukelman, D.R., Strand, E.A. & Hakel, M. (2010). *Management of Motor Speech Disorders in Children and Adults*. (3rd Edition). Austin, TX: PRO-ED, Inc. ISBN 978-1-416-40434-7.

NOTA: Le présent document d'« ouvrages suggérés » constitue une liste de base des livres de cours en orthophonie qui traitent des principaux sujets fondamentaux indiqués dans les Fondements de la pratique en audiologie et en orthophonie (2004). (www.caslpa.ca/PDF/french%202004%20foundations.pdf). Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, et les questions d'examen peuvent provenir d'autres sources. Les journaux évalués par les pairs et les transcriptions de conférences sont considérés des sources acceptables, car ils peuvent comprendre de l'information plus à jour sur certains sujets. Ces documents devraient être lus et interprétés avec un jugement approprié. Les journaux suggérés en orthophonie sont CJSPLA et les journaux d'ASHA.

Révisé: 03.2010

NOTES



Demande d'inscription à l'examen de certification clinique de l'ACOA

- Mme
 Mlle
 M.

Nom _____ Prénom _____ Initiale _____

Date d'examen: _____

1000 – 1 rue Nicholas
 Ottawa, ON K1N 7B7
 Tél : (613) 567-9968 ou
 (800) 259 8519
 Téléc: (613) 567-2859
 caslpa@caslpa.ca

Vous devez joindre votre paiement à la présente demande qui doit parvenir à l'ACOA avant la date limite fixée pour l'examen.

La date limite pour l'examen: Examen du printemps – Le 31 janvier

Examen de l'automne – Le 30 juin

Les non-membres doivent contacter le bureau national avant de faire une demande.

Votre lettre d'admission vous sera courriel 2 semaines avant la tenue de l'examen.

Toute modification à l'information fournie dans la présente demande doit être signalée à l'ACOA par écrit, par télécopie, courriel ou la poste.

Veillez vous identifier en tant que candidat à l'examen pour vous assurer que vos modifications parviennent au département des normes professionnelles.

Sites d'examen désignés:	AB – Edmonton	NB – Moncton	NT – Yellowknife	ON – Toronto	QC – Québec
	BC – Vancouver	NL – St. John's	ON – London	PE – Charlottetown	SK – Regina
	MB – Winnipeg	NS – Halifax	ON – Ottawa	QC – Montréal	YT – Whitehorse

Fournir toute l'information demandée. Pour être admissible, l'obtention du diplôme doit avoir lieu avant la fin de l'année d'examen en cours.

Dans quelle ville et province désirez-vous écrire l'examen?	Ville:	Province:	
Écrivez-vous l'examen pour l'orthophonie ou pour l'audiologie?	<input type="checkbox"/> Ortho	<input type="checkbox"/> Aud	
Écrivez-vous l'examen en anglais ou en français?	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Français	
Exigez-vous des copies de l'examen dans les deux langues?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que vous écrivez l'examen pour la première fois?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Si non, quelle année(s)?
Êtes-vous actuellement membre de l'ACOA?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Nombre d'Adhésion:
À quelle université avez-vous assisté? (Si à l'extérieur du Canada, énumérez s'il vous plaît l'endroit):			
Quel est le titre de votre degré?			
Quelle est la date de votre convocation? (Le mois et l'année):			

Adresse permanente (où tous les envois vous parviendront sans faute)	Autre adresse: (Ne fournir cette adresse que si vous précisez la période de validité («du... au») ci-dessous.)
Appartement # Adresse de rue / boîte postale	Appartement # Adresse de rue / boîte postale
Ville Province Code postal	Ville Province Code postal
Téléphone résidence Téléphone de jour (si différent)	Téléphone résidence Téléphone de jour (si différent)
Adresse courriel	Adresse courriel
	Période de validité du: au:

À l'usage du bureau national seulement Date de réception	<p style="text-align: center;">Pour être admissible à l'examen de certification clinique, vous devez être membre à part entière ou membre étudiant de l'ACOA. Les candidats passant l'examen pour fins d'évaluation doivent se référer à l'« Avis aux non-membres », dans la trousse de demande.</p> <p>Frais:</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>Tous les sites d'examen désignés canadiens</td> <td style="text-align: right;">: 450,00 \$ (Voir la liste au-dessus)</td> </tr> <tr> <td>Tous les sites d'examen non-désignés canadiens</td> <td style="text-align: right;">: 650,00 \$</td> </tr> <tr> <td>Tous les sites d'examen de sites non-canadiens</td> <td style="text-align: right;">: 650,00 \$</td> </tr> </table> <p>Le paiement fermé pour l'examen est fait par: <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> MC <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Mandat</p> <p># \$ /</p> <p>Inscrire: Numéro de carte de crédit ou numéro de chèque Montant Date d'expiration de la carte de crédit ou date du chèque</p> <p>Signature Date À l'usage du bureau national seulement J'atteste que toute l'information fournie sur ce formulaire est véridique et exacte. N° ACOA et statut de membre</p>	Tous les sites d'examen désignés canadiens	: 450,00 \$ (Voir la liste au-dessus)	Tous les sites d'examen non-désignés canadiens	: 650,00 \$	Tous les sites d'examen de sites non-canadiens	: 650,00 \$
Tous les sites d'examen désignés canadiens	: 450,00 \$ (Voir la liste au-dessus)						
Tous les sites d'examen non-désignés canadiens	: 650,00 \$						
Tous les sites d'examen de sites non-canadiens	: 650,00 \$						